

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

SESSION 2017

SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Série : **ES**

DURÉE DE L'ÉPREUVE : 4 heures + 1 heure
COEFFICIENT : 7 + 2

L'usage de la calculatrice est strictement interdit.

Dès que ce sujet vous sera remis, assurez-vous qu'il est complet.
Ce sujet comporte 16 pages numérotées de 1/16 à 16/16.

Pour l'enseignement obligatoire, le candidat traitera au choix soit la dissertation, soit l'épreuve composée.

Pour l'enseignement de spécialité, le candidat traitera au choix l'un des deux sujets de la spécialité pour laquelle il est inscrit.

- Sciences sociales et politiques pages numérotées de 10/16 à 13/16
- Économie approfondie pages numérotées de 14/16 à 16/16.

Dissertation s'appuyant sur un dossier documentaire

Il est demandé au candidat :

- de répondre à la question posée par le sujet ;
- de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;
- de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier ;
- de rédiger, en utilisant le vocabulaire économique et social spécifique et approprié à la question, en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

SUJET

Ce sujet comporte quatre documents.

Comment le niveau des salaires est-il déterminé ?

DOCUMENT 1

Salaire annuel net moyen des cadres dirigeants en 2010 en France

	Salaire annuel net moyen (en euros)			Différence de salaires (H-F)/H (en %)
	Femmes	Hommes	Ensemble	
Secteur d'activité				
Industrie	81 000	100 800	98 600	19,6
Construction	65 600	81 200	80 600	19,2
Commerce	69 600	87 900	84 100	20,8
Services	71 700	106 400	97 500	32,6
Âge				
Moins de 30 ans	34 500	36 400	35 500	5,2
De 30 à 49 ans	69 100	90 400	84 900	23,6
50 ans ou plus	82 100	116 800	111 300	29,7
Ensemble	72 600	102 800	96 300	29,4

Champ : France, salariés en équivalent temps plein du secteur privé et des entreprises publiques.

Source : INSEE.

Lecture : le salaire annuel net moyen des femmes cadres dirigeantes est inférieur de 29,4 % à celui des hommes en 2010 en France.

Note : les cadres dirigeants correspondent aux cadres d'état-major administratifs, financiers, commerciaux des grandes entreprises (de 500 salariés ou plus) ou directeurs techniques des grandes entreprises.

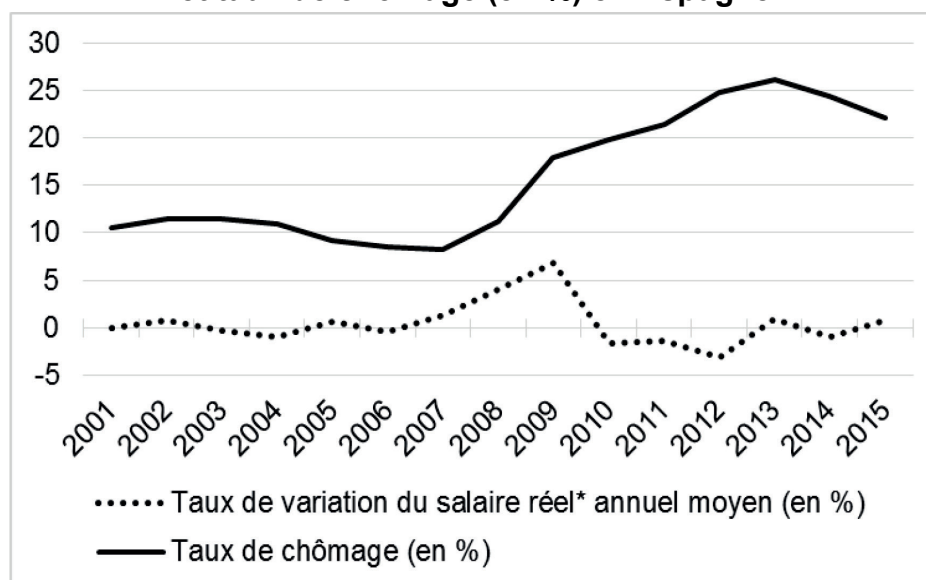
DOCUMENT 2

[L'augmentation] des salaires depuis 2008 [en Allemagne] [...] est liée aux réformes de 2008 et de 2014 sur l'extension des conventions collectives et l'introduction d'un salaire minimum légal. [...] La loi de juillet 2014 prévoit l'entrée en vigueur d'un salaire minimum interprofessionnel de 8,50 euros au 1^{er} janvier 2015 pour les seuls salariés non couverts par une convention collective [...]. On a [...] assisté à la négociation de l'introduction ou de la revalorisation des salaires minima dans plusieurs branches à bas salaires, notamment celle de la viande et des abattoirs ou celle des travailleurs agricoles. Ces conventions collectives ont été ou seront étendues à l'ensemble des entreprises du secteur *via* la procédure d'extension légale. Avec 15 conventions collectives sectorielles étendues par l'État à l'ensemble des entreprises du secteur, l'extension obligatoire concerne actuellement 4,2 millions de salariés. En 2015, avec l'entrée en vigueur de l'extension dans le secteur de l'agriculture, de l'exploitation forestière et de l'horticulture, 750 000 salariés supplémentaires seront touchés. Pour mémoire, en 2008, seules 5 conventions étaient étendues.

Source : « La dévaluation par les salaires. Un ajustement perdant-perdant », in *Le Piège de la déflation, Analyse et prévisions* n°136, OFCE, octobre 2014.

DOCUMENT 3

Taux de variation du salaire réel* annuel moyen (en %) et taux de chômage (en %) en Espagne



Source : OCDE.

Lecture : en 2015, les chômeurs représentaient 22,1 % de la population active.

* Salaire annuel moyen corrigé de l'inflation au moyen de l'indice des prix à la consommation.

DOCUMENT 4

Caractéristiques des salariés à bas et très bas salaires en 2011 en France (en %)

	Proportion de bas et très bas salaires	Proportion de très bas salaires
Catégorie socioprofessionnelle		
Cadres et professions intermédiaires	6,6	4,0
Employés	17,2	9,7
Ouvriers qualifiés	8,4	4,9
Ouvriers non qualifiés	29,1	19,3
Sexe		
Hommes	8,0	5,0
Femmes	24,2	15,0
Âge		
De 16 à moins de 30 ans	23,8	15,0
De 30 à moins de 40 ans	12,0	6,3
De 40 à moins de 50 ans	13,2	7,9
De 50 ans à moins de 60 ans	15,2	9,6
60 ans ou plus	33,6	27,4
Diplôme le plus élevé obtenu		
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires ²	29,0	19,4
BEPC ³	21,2	13,1
CAP, BEP ⁴ ou autre diplôme de ce niveau	16,5	9,8
Bac ou Brevet professionnel ou diplôme de ce niveau	17,4	10,5
Bac + 2	8,3	4,7
Diplôme supérieur à Bac + 2	8,1	5,1
Type de commune		
Île de France hors ZUS ⁵	10,7	3,2
ZUS Île de France	15,0	6,3
Province hors ZUS	17,0	8,0
ZUS province	27,4	10,5
Statut/type de contrat et d'employeur		
Intérim	24,2	15,1
Stagiaires et contrats aidés ⁶	74,7	53,5
CDD ⁶ (hors État et collectivités locales)	39,2	23,0
CDI ⁶ (hors État et collectivités locales)	11,7	6,6

Source : INSEE.

Lecture : 8 % des hommes ont reçu un bas salaire ou un très bas salaire et 5 % des hommes ont reçu un très bas salaire en 2011 en France.

1 : Un bas salaire est un salaire net mensuel inférieur ou égal aux deux tiers du salaire mensuel net médian. Un très bas salaire est un salaire net mensuel inférieur ou égal à la moitié du salaire mensuel net médian. Le salaire mensuel net médian était de 1 583 euros en 2011.

2 : Certificat d'études primaires : ancien diplôme délivré à la sortie de l'école primaire.

3 : BEPC : Brevet d'Études du Premier Cycle (équivalent du DNB, Diplôme National du Brevet des Collèges).

4 : CAP : Certificat d'Aptitude Professionnelle ; BEP : Brevet d'Études Professionnelles.

5 : Zone Urbaine Sensible.

6 : Contrats aidés : contrats qui font l'objet d'un accompagnement et d'un soutien financier de l'État ; CDD : Contrat à Durée Déterminée ; CDI : Contrat à Durée Indéterminée.

Épreuve composée

Cette épreuve comprend trois parties :

1 – Pour la partie 1 (Mobilisation des connaissances), il est demandé au candidat de répondre aux questions en faisant appel à ses connaissances personnelles dans le cadre du programme de l'enseignement obligatoire.

2 – Pour la partie 2 (Étude d'un document), il est demandé au candidat de répondre à la question en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse de présentation du document, de collecte et de traitement l'information.

3 – Pour la partie 3 (Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire), il est demandé au candidat de traiter le sujet :

- en développant un raisonnement ;*
- en exploitant les documents du dossier ;*
- en faisant appel à ses connaissances personnelles ;*
- en composant une introduction, un développement, une conclusion.*

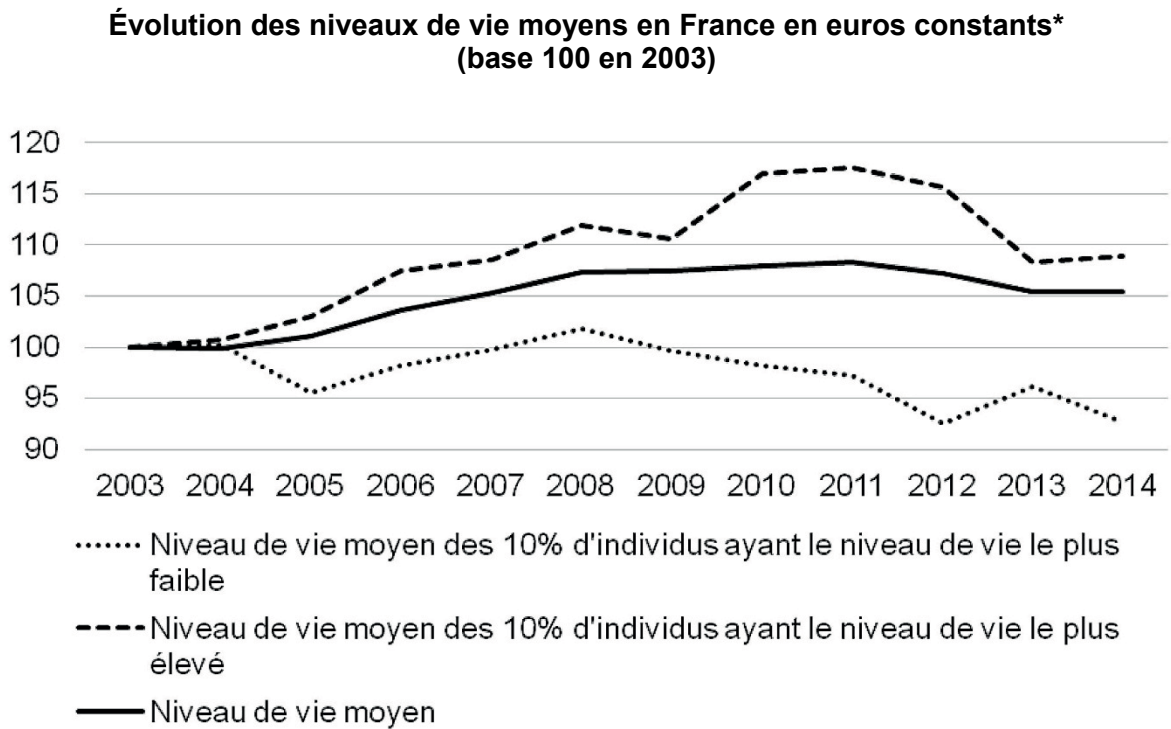
Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Première partie : Mobilisation des connaissances

1. Montrez que l'accumulation de différents capitaux génère des externalités positives sur la croissance économique. (3 points)
2. Distinguez logique d'assurance et logique d'assistance. (3 points)

Deuxième partie : Étude d'un document (4 points)

Vous présenterez le document puis vous mettrez en évidence l'évolution des inégalités de niveaux de vie.



Source : INSEE, 2016.

* Corrigé de l'inflation au moyen de l'indice des prix à la consommation.

**Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire
(10 points)**

Cette partie comporte trois documents.

Sujet : À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que le capital culturel transmis par la famille peut limiter la mobilité sociale.

DOCUMENT 1

Dans les études sur la démocratisation de l'enseignement [...], la prise en compte du capital culturel se fait le plus souvent en tenant compte de la scolarité des parents. Les écarts selon les diplômes des parents (en particulier celui de la mère) tendent à être plus importants que les écarts selon la profession du père, ce qui met en avant l'importance du « capital culturel ». Cependant, celui-ci peut être appréhendé d'autres façons :

- les parents ont des savoirs scolaires (et non scolaires) inégaux et peuvent ainsi plus ou moins facilement suivre et aider leurs enfants durant leur scolarité ;
- ce capital culturel peut aussi prendre la forme de différences matérielles. La présence de livres ou d'un ordinateur par exemple peut favoriser l'acquisition de savoirs et de compétences ;
- certaines pratiques culturelles, comme les visites au musée ou les sorties au cinéma, peuvent aussi indiquer la transmission de valeurs plus ou moins proches de l'école. Le style éducatif des familles a probablement aussi une influence ;
- enfin, il existe une dimension « stratégique » du capital culturel. La familiarité avec un système scolaire assez complexe permet de mieux guider l'enfant lors du choix d'un établissement, d'une option, d'une orientation.

Source : « Le retard scolaire en fonction du milieu parental : l'influence des compétences des parents », Fabrice MURAT, *Économie et statistique*, 2009.

DOCUMENT 2

Pour expliquer l'absence de réelle démocratisation scolaire, un autre argument – désormais bien connu – est celui de la filiarisation¹ croissante du système éducatif. Au fur et à mesure que les taux de scolarisation progressent, les différents niveaux de l'enseignement voient leur structure se complexifier, avec la création de nouvelles filières. L'exemple le plus éloquent est probablement celui du baccalauréat. La création du baccalauréat technologique en 1968, puis celle du baccalauréat professionnel en 1985, contribuent beaucoup à la hausse du taux de bacheliers au fil des cohortes² successives. Or ces différentes filières, qui ne préparent pas au même avenir, sont très clivées³ socialement : le tiers seulement des enfants d'ouvriers bacheliers de 2009 décrochent un baccalauréat général, contre les trois quarts des enfants de cadres supérieurs. En 2010, 36 % des candidats au baccalauréat professionnel ont un père ouvrier, contre seulement 15 % des élèves de classe de terminale générale. [...]

Les enfants d'ouvriers, lorsqu'ils poursuivent leurs études après le baccalauréat, sont surreprésentés dans le supérieur court (sections de techniciens supérieurs, IUT⁴) et sous-représentés dans les filières « nobles » des cursus universitaires (droit, médecine). La prise en compte du système des classes préparatoires et des grandes écoles vient encore accentuer les inégalités sociales de cursus dans l'enseignement supérieur. [...] La polarisation⁵ sociale des différentes filières de l'enseignement supérieur est très forte : là où les enfants de cadres sont extrêmement nombreux, les enfants d'ouvriers font figure d'exception statistique. Des travaux récents mettent en évidence une intensification de cette segmentation sociale : les filières d'excellence y sont encore plus socialement cloisonnées que les séries de baccalauréat les plus prestigieuses.

Source : *Le destin au berceau*, Camille PEUGNY, 2013.

1 : Diversification des filières.

2 : Générations.

3 : Nettement différenciées.

4 : Institut Universitaire de Technologie.

5 : Division.

DOCUMENT 3

Actifs occupés en 2012, sortis de formation initiale depuis 11 ans ou plus,
selon le diplôme (en %)

	Diplôme du :		Bac et équivalents	CAP ⁵ -BEP ⁶ et équivalents	Brevets, CEP ⁷	Ensemble
	Supérieur long ³	Supérieur Court ⁴				
Indépendants	5,8	7,3	11,5	12,9	10,3	10,1
CPIS ¹	63,6	22,0	12,8	3,9	3,7	17,9
Prof.interm. ²	23,2	49,9	30,1	16,8	11,5	23,7
Employés qualifiés	4,3	13,3	21,8	17,1	11,5	14,0
Employés non qualifiés	2,0	4,0	10,9	17,2	26,2	13,8
Ouvriers qualifiés	0,7	2,4	9,1	24,9	22,3	14,2
Ouvriers non qualifiés	0,4	1,1	3,6	7,2	14,5	6,3
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Champ : France métropolitaine.

Source : INSEE, 2016.

1 : Cadres et professions intellectuelles supérieures.

2 : Professions intermédiaires.

3 : Diplôme de niveau supérieur à bac + 2.

4 : Diplôme de niveau bac + 2.

5 : Certificat d'Aptitude Professionnelle.

6 : Brevet d'Études Professionnelles.

7 : Certificat d'Études Primaires, ancien diplôme délivré à la sortie de l'école primaire.

ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ Sciences sociales et politiques

Il est demandé au candidat de répondre à la question posée par le sujet :

- en construisant une argumentation ;
- en exploitant le ou les documents du dossier ;
- en faisant appel à ses connaissances personnelles.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Le candidat traitera au choix, soit le sujet A, soit le sujet B.

SUJET A

Ce sujet comporte deux documents.

Montrez que la culture politique influence les attitudes politiques.

DOCUMENT 1

Des enquêtes d'Annick Percheron (1977 et 1993) pour la France montrent que la transmission des préférences idéologiques entre parents et enfants est de l'ordre de 50% (contre 44% aux États-Unis).

[...] La transmission des valeurs politiques à travers la famille est ainsi avérée dans l'ensemble des démocraties occidentales, à condition de l'analyser en des termes propres au système politique et à la « culture » de chaque pays. C'est ainsi qu'Annick Percheron, comparant les recherches effectuées dans plusieurs pays sur ce thème, montre que le degré de transmission est comparable ou égal [...]. Ainsi, en Italie, en France, voire en Hollande, cette transmission se structure en fonction d'orientations envers la « droite » ou la « gauche ». Aux États-Unis, en Angleterre et en Allemagne dont la vie politique est articulée par la domination de deux grands partis, c'est en termes d'identification à ceux-ci qu'elle s'analyse. La famille constitue donc un vecteur important de la transmission des valeurs politiques et ce, d'autant mieux que les père et mère ont les mêmes opinions affirmées.

Source : *Science politique*, Dominique CHAGNOLLAUD, 2010.

DOCUMENT 2

Clivage gauche-droite et valeurs

(%)	Gauche	Centre	Droite	Ni gauche, ni droite
Il faudrait rétablir la peine de mort	20	28	45	40
Il y a trop d'immigrés en France	33	50	75	57
L'homosexualité est acceptable	85	76	71	76
Les chômeurs pourraient trouver du travail s'ils le voulaient vraiment	40	60	75	67
Il faut donner plus de liberté aux entreprises	50	73	85	73
On n'est en sécurité nulle part	29	37	47	48
Il faut donner le droit de vote aux étrangers	82	66	49	63
La France doit s'ouvrir davantage	46	45	35	27
La France doit se protéger davantage	28	33	47	45

Source : « La gauche, la droite : les limites d'une identification politique », Sylvain BROUARD & Henri REY, *Le Baromètre Politique Français (2006-2007) – 4ème vague –*, CEVIPOF, Février 2007.

Lecture : 20% des personnes se disant de « gauche » sont d'accord avec l'affirmation selon laquelle « Il faudrait rétablir la peine de mort ».

<p style="text-align: center;">ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ Sciences sociales et politiques</p>

SUJET B

Ce sujet comporte deux documents.

**Le comportement électoral s'explique-t-il uniquement
par les variables lourdes ?**

DOCUMENT 1

En France comme dans la plupart des grandes démocraties occidentales, l'abstention bat des records, la volatilité électorale s'accroît, le vote pour des partis hors système augmente, les électeurs se décident de plus en plus tardivement et leurs choix paraissent de moins en moins prévisibles, sinon contradictoires. [...]

Il apparaît que le « désordre » électoral n'est qu'apparent. Les électeurs et les électrices sont plus réactifs, plus volatils, mais leurs choix font sens, si l'on admet que l'abstention devient une stratégie à part entière et que la mobilité électorale a ses raisons. Les clivages anciens, en particulier ceux que tracent l'appartenance religieuse ou la situation professionnelle se sont profondément transformés, ils se sont complexifiés, mais ils n'ont pas disparu. [...] De nouveaux enjeux s'imposent : la place des minorités, les conséquences de l'Europe et de la mondialisation, la défense de l'environnement et de la planète Terre. Sur ces problèmes les électeurs et les électrices ont des attitudes structurées. Ils continuent à se définir en termes de droite ou de gauche, en termes de proximité partisane. [...] Ce sont les partis qui apparaissent de plus en plus décalés par rapport à leurs attentes. Et les représentants qui n'inspirent plus confiance.

Source : « Introduction », Bruno CAUTRÈS, Nonna MAYER, *in Le nouveau désordre électoral*, Bruno CAUTRÈS et al., 2004.

DOCUMENT 2

Répartition des suffrages exprimés au second tour de l'élection présidentielle française de 2012 (en %)

	Vote pour François Hollande (en %)	Vote pour Nicolas Sarkozy (en %)	Total
Sexe			
Homme	52	48	100
Femme	51	49	100
Âge			
18-24 ans	57	43	100
25-34 ans	62	38	100
35-44 ans	53	47	100
45-59 ans	54	46	100
60 ans et plus	41	59	100
Profession			
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	30	70	100
Profession libérale, cadre	52	48	100
Profession intermédiaire	60	40	100
Employé	56	44	100
Ouvrier	58	42	100
Religion			
Catholique	43	57	100
<i>Dont pratiquant régulier</i>	24	76	100
<i>Dont pratiquant occasionnel</i>	38	62	100
<i>Dont non pratiquant</i>	46	54	100
Autre religion	63	37	100
Sans religion	68	32	100
Ensemble	51,6	48,4	100

Source : IPSOS, 2012.

Champ : enquête réalisée auprès d'un échantillon représentatif de 3 123 personnes âgées de 18 ans et plus et inscrites sur les listes électorales.

ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ Économie approfondie
--

Il est demandé au candidat de répondre à la question posée par le sujet :

- *en construisant une argumentation ;*
- *en exploitant le ou les documents du dossier ;*
- *en faisant appel à ses connaissances personnelles.*

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Le candidat traitera au choix, soit le sujet A, soit le sujet B.

SUJET A

Ce sujet comporte deux documents.

Pourquoi l'évolution des variables démographiques rend-elle difficile le financement du système de retraite par répartition ?

DOCUMENT 1

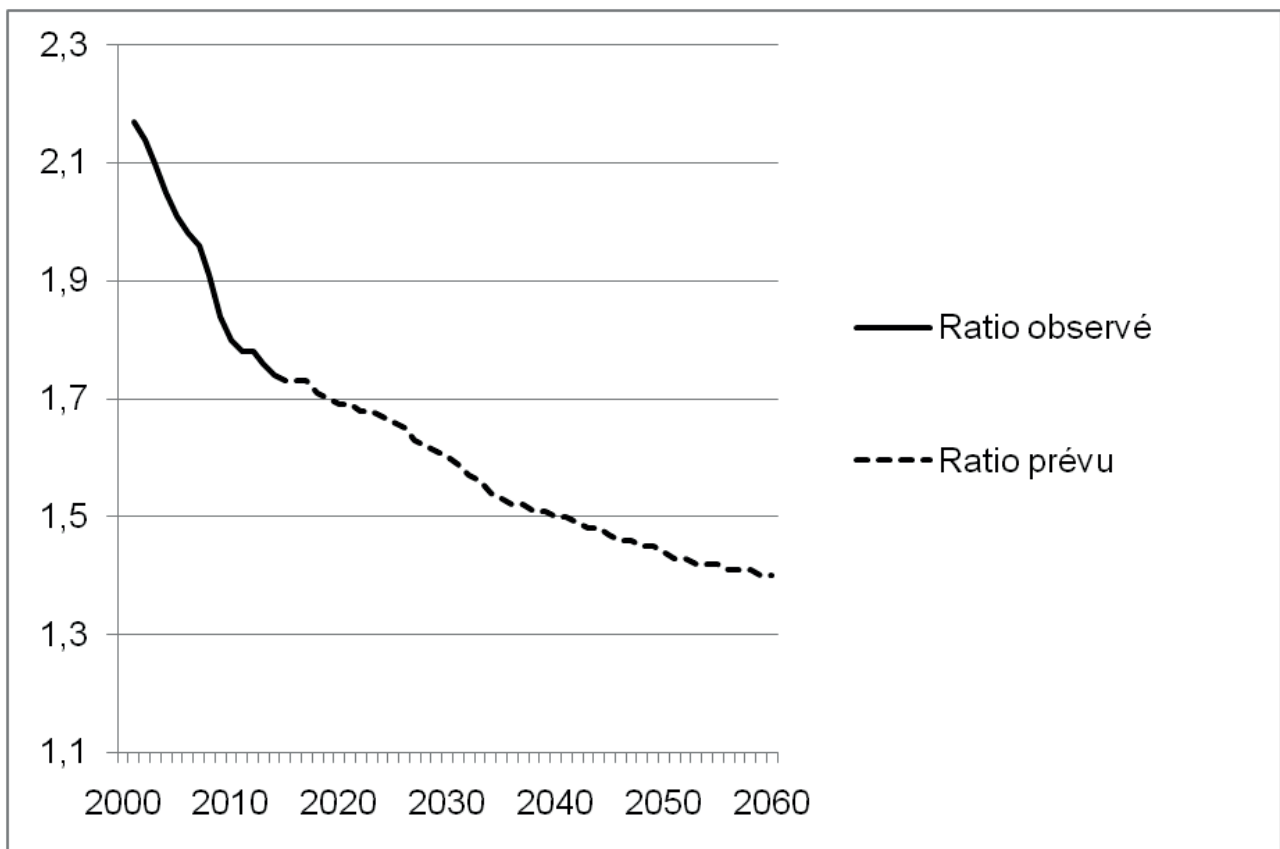
Le nombre de personnes atteignant l'âge de 60 ans au fil des générations, qui dépend des effectifs à la naissance de chaque génération, des flux migratoires et de la mortalité avant 60 ans, illustre les conséquences à terme du *baby boom* sur le nombre de retraités. Il passerait de 600 000 environ pour les générations nées au début des années 1930 et celle née en 1945 [...] à environ 800 à 850 000 pour les générations du *baby boom* nées entre 1946 et le début des années 1970 [...]. À l'inverse, il diminuerait d'environ 120 000 entre les générations 1972 et 1976 lorsqu'elles atteindront cet âge. Le nombre de personnes atteignant l'âge de 60 ans se maintiendrait autour de 800 000 pour les générations nées dans les années 1980 et 1990, en particulier sous l'effet de la baisse de la mortalité avant 60 ans au fil des générations. Il varierait de plus ou moins 50 000 pour les générations nées à la fin des années 1990 [...].

Les évolutions de la fécondité, du solde migratoire et de l'espérance de vie déterminent également celles du rapport démographique des 20-59 ans sur les 60 ans et plus, dont dépendent en partie les évolutions du rapport entre le nombre de cotisants et le nombre de retraités.

Source : *Rapport annuel*, Conseil d'Orientation des Retraites, juin 2016.

DOCUMENT 2

Évolution des ratios de dépendance économique*, observé et prévu, en France



Source : *Rapport annuel*, Conseil d'Orientation des Retraites, juin 2016.

* Le ratio de dépendance économique est le rapport entre le nombre de cotisants et le nombre de retraités.

ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

Économie approfondie

SUJET B

Ce sujet comporte un document.

Montrez que les barrières à l'entrée peuvent résulter des stratégies des entreprises pour accroître leur pouvoir de marché.

DOCUMENT

Saisi par la société (A), fabricant de médicaments génériques¹ qui a aujourd'hui disparu, puis s'étant lui-même saisi d'office, le Conseil de la concurrence vient de rendre une décision dans laquelle il sanctionne le laboratoire (B) pour avoir freiné l'arrivée des médicaments génériques en milieu hospitalier au travers d'une politique prédatrice menée sur le prix d'un antibiotique injectable [...].

Il s'agit, en France, de la première affaire donnant lieu à condamnation pour prix prédateurs. Un prix prédateur est un prix anormalement bas, c'est-à-dire inférieur aux coûts variables de l'entreprise qui le pratique. [...]

Le laboratoire (B) a vendu, en 1999 et 2000, le (Z) injectable à un prix inférieur à ses coûts afin de dissuader les génériqueurs² d'entrer efficacement sur le marché hospitalier. [...]

Une fois (A) sorti du marché, le laboratoire (B) a remonté sensiblement ses prix de manière profitable sur les deux années qui ont suivi, récupérant très largement les pertes consenties pendant la période de prédation.

Cette politique de prédation s'est inscrite dans une stratégie globale d'intimidation qui visait à décourager les génériqueurs d'entrer sur le marché des spécialités hospitalières.

Cette politique de prédation, qui visait un marché de taille relativement modeste [...], avait en réalité pour (B) un objectif plus global, qui consistait à se construire une réputation d'agressivité et à envoyer un « signal » destiné à décourager les petits génériqueurs d'entrer sur le marché des spécialités hospitalières.

Cette stratégie a produit les effets attendus, puisqu'elle a conduit à éliminer le laboratoire (A) du marché hospitalier. Elle a également abouti à décourager le laboratoire (C), et le laboratoire (D) - également présents sur le marché [...] - de développer d'autres génériques de médicaments [...].

Source : *Communiqué de presse*, Autorité de la concurrence, mars 2007.

1 : Un médicament générique est un médicament identique à celui d'une marque mais produit et vendu sous sa dénomination commune internationale.

2 : Un génériqueur est une entreprise produisant un médicament générique